

# Gérons nos déchets

Communauté de Communes du Val de Morteau



## ► La grille tarifaire 2017

Volume du bac	Abonnement par an	Base forfaitaire : 18 levées par an	Coût minimum facturable par an	Coût par levée supplémentaire
80 L	27 €	76 €	103 €	6 €
120 L		115 €	142 €	9 €
180 L		174 €	201 €	11 €
240 L		231 €	258 €	14 €
340 L		327 €	354 €	17 €
660 L		573 €	600 €	21,50 €
770 L		614 €	641 €	26 €

## ► La collecte des bacs verts

Pour rappel, les bacs doivent être présentés à la collecte **couverture fermée**. Les sacs qui débordent ou posés au sol ne seront pas collectés.



### Un besoin ponctuel ? Demandez des sacs prépayés !

Pour éliminer un surplus ponctuel d'ordures ménagères, des sacs prépayés sont en vente dans l'ensemble des mairies de la Communauté de Communes.

Deux tailles de sacs sont disponibles :  
- 4.50 € le sac de 50 litres  
- 9 € le sac de 100 litres

Ces sacs sont collectés à côté des bacs et sont également acceptés à la déchèterie des Fins.

## ► Les moyens de paiement



Pour le règlement de votre redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, deux moyens de paiement sont disponibles :

### PAR INTERNET

Vous pouvez accéder à la plateforme de paiement sur le site Internet : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

### PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Deux documents sont à transmettre : l'autorisation de prélèvement document remplie et un RIB. Cette autorisation de prélèvement est disponible au Trésor Public, à la Communauté de Communes ou sur le site internet [www.cc-valdemorteau.fr](http://www.cc-valdemorteau.fr) rubrique Service déchets.

Ces deux documents sont à remettre à la Communauté de Communes du Val de Morteau située au n°2 de la place de l'Hôtel de Ville à Morteau.

## Changer de taille de bac vert et/ou jaune

Trop petit ou trop grand ? Sachez qu'il est possible de faire un **changement de bac par an, gratuitement**.

Nous nous déplaçons à votre domicile pour reprendre vos bacs actuels et vous livrer les nouveaux. Pour être repris, les bacs doivent être **VIDES**. S'ils ne sont pas **PROPRES**, 15 € seront facturés.

Contact : Service Déchets de la Communauté de Communes du Val de Morteau

# La seconde vie des déchets verts



## Que faire de ses déchets verts ?



Depuis le 1<sup>er</sup> avril, les bennes pour les déchets verts ont fait leur retour pour la saison estivale, à Grand'Combe Châteleu, Morteau et Villers le Lac.

Broyés pour être valorisés, ces déchets doivent être dépourvus d'emballages et de déchets susceptibles de nuire au bon fonctionnement du broyeur. Pour les mêmes raisons, les souches et branches de diamètre supérieur à 10 cm ne sont pas admises.

## Que deviennent les déchets verts ?

Les déchets verts, collectés dans les bennes et à la déchèterie, sont utilisés en **co-compostage**. C'est-à-dire que les déchets sont broyés puis mélangés avec le fumier d'une exploitation agricole sur la pâture de l'agriculteur.



Après une phase de fermentation et une phase de maturation, ce mélange est épandu sur la pâture. **Ce co-compost devient un engrais naturel pour les champs, qui se substitue à des apports d'engrais chimiques.**

Sur notre territoire, ce mode de valorisation des déchets verts respecte une qualité irréprochable car l'AOC Comté impose des exigences strictes sur l'origine des amendements et engrais épandus.

**Sur le Val de Morteau, 7 agriculteurs partenaires valorisent nos déchets verts grâce à ce circuit court.**

### ✓ Déchets acceptés :



**Branchages**  
diamètre inférieur à 10 cm



**Tontes**



**Feuillages**

### ✗ Déchets refusés :

**Sciure - Copeaux - Fumiers - Déchets alimentaires** (restes de repas, épiluchures...) - **Déchets plastiques** : ficelle, pot, film

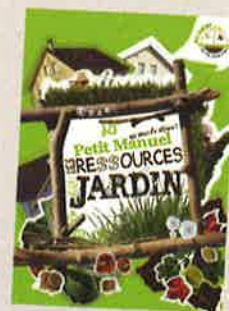
## D'autres alternatives pour valoriser ses déchets verts

Votre jardin regorge de ressources... pourquoi ne pas les laisser sur place en faisant du mulching ou du paillage ?

**Le mulching consiste à laisser l'herbe tondue sur le terrain lors de la tonte.** Elle va alors se décomposer et disparaître en 1 à 2 jours. En se décomposant, l'herbe nourrit naturellement la pelouse.

Les tontes de pelouses et les feuilles mortes peuvent couvrir le sol pour créer un paillis.

Ceci empêche les herbes de pousser et conserve le sol humide.



### Plus d'infos

Pour connaître toutes les astuces, vous pouvez vous procurer gratuitement le **guide des ressources du jardin** à la Communauté de Communes du Val de Morteau ou sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

Vous avez un doute  
une question ?

**Un problème de collecte ? Une question sur la facture ou le service ?**

> Communauté de Communes du Val de Morteau

☎ 03 81 68 56 82

✉ [dechets@morteau.org](mailto:dechets@morteau.org)

[www.cc-valdemorteau.fr](http://www.cc-valdemorteau.fr)

**Une question sur le tri ? Besoin d'informations ?**

> Conseillère du tri et de la prévention des déchets de Préal Haut-Doubs

☎ 06 35 15 08 49

✉ [info.morteau.russey@preval.fr](mailto:info.morteau.russey@preval.fr)

[www.preval.fr](http://www.preval.fr)

